

Communication sur le progrès 2009



Engagement d'AMTE dans le Global Compact

En 1934, Besançon est le berceau de l'industrie horlogère franc-comtoise. André Augé y fonde alors Augé Ressorts et devient leader mondial dans la fabrication des ressorts de montres.

Devenue Augé MicroTechniques Electroniques (AMTE), la société développe un savoir-faire unique dans le découpage-formage de composants métalliques et la métalloplastie.

AMTE a souhaité adhérer au GLOBAL COMPACT en 2007 permettant ainsi

- de communiquer plus largement sur son engagement au quotidien sur les valeurs essentielles,
- de soutenir l'initiative de l'ONU,
- d'accompagner la volonté de progrès durable de l'entreprise.

Les 10 principes du Global Compact doivent nous permettre d'inscrire l'entreprise dans une démarche de respect de l'homme (principes 1 à 6 et 10) et de son environnement (principes 7 à 9).

La société AMTE renouvelle son engagement dans le Pacte Mondial et ses 10 principes fondamentaux. Elle s'attache à en faire son quotidien et à les faire partager à ses collaborateurs ainsi que ses partenaires.



Simone AUGE
Présidente

Principes illustrés

Pour l'année 2009, AMTE a choisi d'illustrer les principes suivants :

Principe n°8 : entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Objectifs définis pour les années 2007 à 2009 :

AMTE a souhaité construire un système de Management Environnemental conforme à la norme ISO 14001 et poursuivre une démarche forte d'amélioration continue visant à contribuer fortement au respect de l'environnement.



Description des actions entreprises au cours des années 2007 à 2009

Dans le cadre de la mise en place de son Système de Management Environnemental, AMTE a développé un plan d'actions ambitieux permettant de limiter autant que possible l'impact de ses activités sur l'environnement.

Ce plan d'actions a notamment pour objectif la réduction des nuisances liées aux déchets.

Nous avons donc choisi de présenter ce thème dans cette communication sur le progrès. La diminution des nuisances liées aux déchets passe par une réduction des quantités de déchets produites, l'amélioration du tri des déchets et le recyclage des déchets valorisables.

Le second point qui sera développé concerne l'utilisation d'une technologie respectueuse de l'environnement. Afin de supprimer ses émissions de Composés Organiques Volatils, AMTE a remplacé ses fontaines à solvant par des fontaines à dégraisser biologiques.

1 - Recyclage et amélioration du tri des déchets

Depuis 2007, AMTE a recherché des filières de recyclage pour l'ensemble des déchets valorisables (carton, papier, film plastique, cerclages métalliques) qui étaient auparavant éliminés comme déchets industriels banals (DIB) et a mis en place des conteneurs de tri. Des actions de formation et de sensibilisation du personnel ont été engagées pour mener à bien le recyclage des déchets.

AMTE a également recherché les possibilités de réutilisation interne des déchets produits afin de réduire ses quantités de Déchets Industriels Banals. Ainsi, les palettes en bois sont directement réutilisées si elles sont en bon état, et si ce n'est pas le cas et que leur réparation est possible, elles sont remises en état puis réutilisées. De même, les matériaux de calage présents dans les emballages des colis reçus sont réutilisés lors des expéditions de colis.

2 - Réduction des émissions de COV – Utilisation de fontaines à dégraisser biologiques

Afin de réduire ses impacts sur la qualité de l'air, AMTE s'est engagé dans une démarche de réduction de ses émissions de Composés Organiques Volatils.

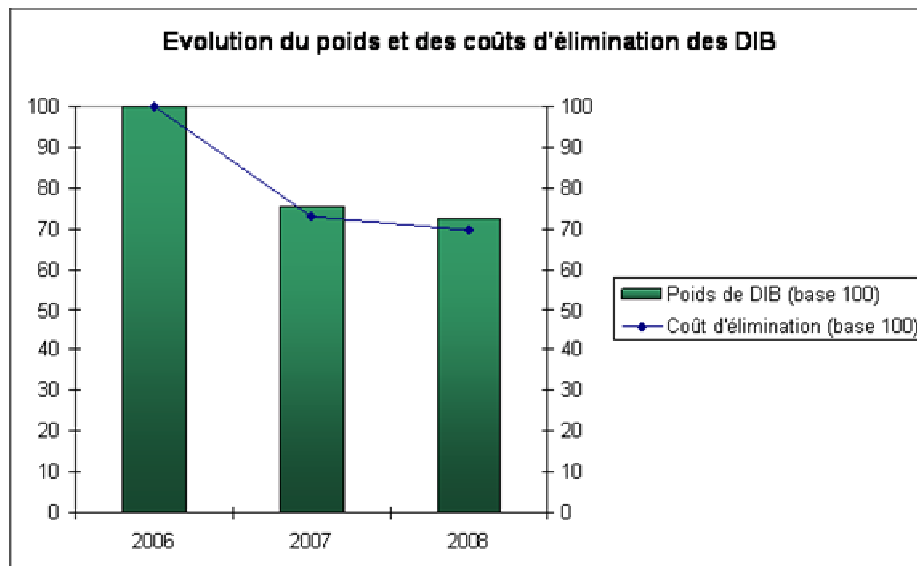
Le dégraissage des outils de découpe ainsi que des pièces mécaniques de maintenance était réalisé à l'aide de fontaines à solvants jusqu'en 2008.

Dans le courant de l'année 2008, AMTE a décidé d'investir dans une technologie plus respectueuse de l'environnement et a acheté 3 fontaines à dégraisser biologiques, qui n'émettent aucun COV. Ces fontaines biologiques ne présentent aucun risque pour la santé des utilisateurs, contrairement aux solvants utilisés précédemment.

Mesure des résultats obtenus

1 - Recyclage et amélioration du tri des déchets

La mise en place du tri sélectif des déchets au cours de l'année 2007 a permis de séparer les déchets valorisables (papier, carton, film plastique, palettes bois, cerclages métalliques) des déchets non valorisables, ce qui explique la diminution notable de la quantité de Déchets Industriels Banals éliminés depuis 2006.



Les actions de réduction des quantités de déchets vont se poursuivre au cours des prochaines années, notamment en menant des actions auprès de nos fournisseurs pour réduire la quantité de déchets d'emballages.

2 - Fontaines à dégraisser biologiques

Grâce au remplacement des fontaines à solvants par des fontaines à dégraisser biologiques, AMTE a évité d'utiliser plus de 1000 litres de solvants par an, et n'émet plus aucun Composé Organique Volatil pour le dégraissage des outils de découpe ou des pièces mécaniques de maintenance. L'utilisation de ces fontaines biologiques réduit également les risques d'incendie et améliore la sécurité du personnel puisque le produit contenu dans les fontaines n'est pas classé dangereux.